Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260413-2026_37-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune de Comblessac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15
Quorum respecté		

Date de la convocation
31/03/2026

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Et publication ou notification

L'an deux mille vingt-six, le treize avril à vingt heures,
Le Conseil Municipal de Comblessac, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de RICAUD Christophe, Maire

Présents :
RICAUD Christophe
DANILO Franck
BERHAULT Patricia
GERARD Philippe
CAIZES Michel
FEVRIER Jean-Pierre
BEAUDOUIN Isabelle
ROUSSIERE Didier
BOUCHET Alexandra
GILBERT Donatien
MOTAIS Elodie
VARRIER Karine
MOTEL Romain arrivé à 20h15
CHAUVEL Anais

Absences excusées : THEAUDIN Stéphanie procuration à CHAUVEL Anais

Absences : //

A été nommé secrétaire de séance : DANILO Franck

2026-37 Désignation des représentants communaux au sein de la Fédération Des Groupements De Defense Contre Les Organismes Nuisibles (FGDON) Ille Et Vilaine

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;

Considérant la convention multiservices liant la commune à la F.G.D.O.N. 35 (Fédération des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine).

A travers cette convention, la commune bénéficie de services de lutte contre les animaux nuisibles tels que le frelon asiatique, les ragondins et rats musqués, chenilles processionnaires urticantes, corneilles noires. Ces services se traduisent par un programme de lutte de ces nuisibles, par le prêt de matériel de piégeage...

Cette convention permet également d'accéder au programme départemental de lutte et de surveillance contre le frelon asiatique, dont notamment la formation et l'encadrement des référents.

Par ailleurs, VHBC finance les campagnes de lutte contre le frelon asiatique effectuées directement par la FGDON 35 chez les administrés selon une procédure de signalement à faire en Mairie, et vérification par un référent de l'existence effective d'un nid de frelons asiatiques.

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 035-213500846-20260413-2026_37-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De désigner** Didier ROUSSIERE comme représentant communal auprès de la FGDON 35 en qualité de référent frelon asiatique pour le mandat à venir.
- **D'autoriser** M le Maire ou son représentant à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire
Christophe RICAUD

MAIRIE de COMBLESSAC
35 (I.-et-V.)

Le secrétaire de séance
Franck DANILO